RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité
DIRECTION SECURITE SANITAIRE

ars Agence de Santé Guadeloupe Saint-Martin Saint-Barthélemy

SERVICE SANTE ET SECURITE DE L'ENVIRONNEMENT EXTERIEUR

Affaire suivie par : Département « eau potable »
Courriel : ars971-edch@ars.sante.fr
Tél. : 05 90 99 64 59 / 64 60

Gourbeyre, le 31/10/2026

Le Directeur Général de l'Agence de Santé
de Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy

à

Monsieur le Maire de Capesterre Belle Eau
Monsieur le Président du SMGEAG

DEMANDE DE LEVEE DE L'INTERDICTION DE CONSOMMATION
EAU DESTINEE A LA CONSOMMATION HUMAINE
LOCALISEE : Ecole Anatol Beuve et Ecole de Bananier

Dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine, le laboratoire Carso m'a fait part le vendredi 30 octobre 2026 des résultats du prélèvement de recontrôle réalisés le 26/10/2026.

Conformément aux articles R.1321-26 à 30 du Code de la Santé Publique et de l'arrêté modifié du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine, ces résultats montrent que la qualité des eaux distribuées est conforme à la règlementation pour l'ensemble de prélèvement à l'exception des prélèvements réalisés à l'école Sainte Marie ainsi qu'à l'école Anatole Beuve pour lesquels l'eau est non conforme à la référence de qualité. Toutefois, les teneurs en aluminium mesurées sont inférieures à la valeur guide fixée par l'OMS. Une vigilance renforcée reste à apporter.

Aussi, je vous invite à lever l'interdiction de consommation de l'eau demandée par mes services le 19 octobre dernier ; de communiquer à la population cette mesure ; et de transmettre ces éléments à mes services.

Vous trouverez dans le Tableau 1 ci-contre, la synthèse des résultats des prélèvements réalisés le 26/10/2026 sur lesquels se base la présente demande de levée de restriction de consommation.

P/O Le Directeur Général,

Jean-François CAYET
Directeur
Direction évaluation et réponse
aux besoins des populations

Copie :
Monsieur le Préfet
Direction technique du SMGEAG

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Tableau 1: Synthèse des résultats de recontrôle

ars Agence de Santé Guadeloupe Saint-Martin Saint-Barthélemy

Date Prélèvement	Lieu	Désinfection Chlore libre (mg/l)	Bactéries aérobies revivifiables à 36°C (UFC/100ml)	Bactéries aérobies revivifiables à 22°C (UFC/100ml)	Escherichia Coli (UFC/100ml)	Entérocoques (UFC/100ml)	Bactéries Coliformes (UFC/100ml)	Bactéries sulfito-réductrices (UFC/100ml)	Turbidité (NFU)	Aluminium total (µg/l)
26/10/2026	TTP BEC Robinet sortie TTP	0,85	< 1	< 1	< 1	< 1	< 1	< 1	<0,10*	< 10
26/10/2026	TTP La Digue Robinet sortie TTP	1,13	< 1	< 1	< 1	< 1	< 1	< 1	En cours	En cours
26/10/2026	UDI Capesterre Belle Eau Nouvel Hôpital	0,79	< 1	< 1	< 1	< 1	< 1	< 1	En cours	< 10
26/10/2026	UDI Capesterre Belle Eau Ecole Bananier	0,79	1	1	< 1	< 1	< 1	< 1	0,10	< 10
26/10/2026	UDI Feeder Ecole de Sainte Marie	1,03	< 1	< 1	< 1	< 1	< 1	< 1	1,3	**650**
26/10/2026	UDI Capesterre section Bel Air Ecole Anatol Beuve	1,00	3	< 1	< 1	< 1	< 1	< 1	0,14	**373**
26/10/2026	UDI Capesterre section Bel Air Ecole Primaire Bel Air	Non renseigné	< 1	< 1	< 1	< 1	< 1	< 1	Non mesuré	Non mesuré
Limites de qualité de l'eau traitée		-	-	-	0	0	-	-	-	-
Références de qualité de l'eau traitée		-	Pas de variations supérieures à un facteur 10 par rapport à la valeur habituelle	Pas de variations supérieures à un facteur 10 par rapport à la valeur habituelle	-	-	0	0	2	200
Valeur définie par l'OMS basée sur la santé										900

* Pour les eaux en sortie de station de traitement la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité est de 1 NFU.